

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA POUR LA DEMI-PENSION OU L'INTERNAT

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (1°) l'Agent Comptable du Lycée Aliénor d'Aquitaine à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (2°) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable du Lycée Aliénor d'Aquitaine.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Nom et prénom de l'élève	Classe à la rentrée

Désignation créancier SEPA
ICS Lycée Pilote Innovant International : FR14 ZZZ568178,
Désignation du créancier : Lycée Pilote Innovant International Téléport 5 86130 JAUNAY MARIGNY

Désignation du titulaire du compte à débiter (responsable financier de l'élève)
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : VILLE :

Désignation du compte à débiter : IBAN				BIC :		
F	R					

Date :2020

Signature obligatoire

--

N'OUBLIEZ PAS DE COLLER CI-DESSOUS UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

ADRESSE COMPLETE DE VOTRE AGENCE BANCAIRE A RENSEIGNER
Nom de l'agence :
N°.....Rue/Voie.....
Code postal : Ville :

MERCİ DE COLLER LE RIB ICI

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable du Lycée Aliénor d'Aquitaine. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Agent comptable du Lycée Aliénor d'Aquitaine.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés